ECF AUDIT

QUENTIN DUTERTRE
JEAN-PIERRE EMMERICH
CAMILLE LEJEUNE
GÉRARD LEJEUNE
EXPERTS-COMPTABLES
COMMISSAIRES AUX COMPTES

CPTS de Pantin

29 rue Cartier Bresson – Esc A
93 500 PANTIN

SIRET : 851 623 165 00020

RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

ECF AUDIT

QUENTIN DUTERTRE
JEAN-PIERRE EMMERICH
CAMILLE LEJEUNE
GÉRARD LEJEUNE
EXPERTS-COMPTABLES
COMMISSAIRES AUX COMPTES

Association CPTS de Pantin
29 rue Cartier Bresson – Esc A
93 500 PANTIN

A l'assemblée générale de l'association CPTS de Pantin,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CPTS de Pantin relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

REFERENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC n°2022-06 et ANC n°2023-03 décrites dans le paragraphe « Principes et conventions générales » de l'annexe des comptes annuels.

INDEPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons porté une attention particulière aux modalités de comptabilisation et de recouvrement des subventions attribuées à l'association et à l'analyse des comptes de tiers.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Sainte-Geneviève-des-Bois,
Le 29 septembre 2026

Le Commissaire aux comptes,
Jean-Pierre EMMERICH

Signé par Jean-Pierre Emmerich
Le 29 sept. 2026



doc_MoYw
tx_Dm3JlXyxQ8zx

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés et droits assimilés						
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	6 958	3 826	3 132	5 701	-2 569	-45.07
	En cours, avances et acomptes						
	Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	15		15		15	
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	3 760		3 760	3 600	160	4.45
	Total II	10 733	3 826	6 907	9 301	-2 394	-25.74
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés						
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres créances	124 818		124 818	121 675	3 143	2.58
	Charges constatées d'avance (2)	10 248		10 248	1 348	8 900	660.21
	Valeurs mobilières de placement	10 151		10 151		10 151	
	Instruments financiers à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	294 869		294 869	327 510	-32 641	-9.97
	Total III	440 087		440 087	450 534	-10 447	-2.32
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts **(IV)**						
	Primes de remboursement des emprunts **(V)**						
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation **(VI)**						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	450 820	3 826	446 994	459 835	-12 841	-2.79

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à moins d'un an

ECF AUDIT
161, av. G. Péri
91700 STE-GENEVIÈVE DES-BOIS
Tél. : 01 69 51 11 51
www.eucofi.fr
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves pour projet de l'entité				
	Autres				
	Report à nouveau	421 726	373 137	48 589	13.02
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	-10 044	48 589	-58 633	-120.67
	Situation nette (sous total)	411 682	421 726	-10 044	-2.38
	Fonds propres consomptibles				
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	411 682	421 726	-10 044	-2.38
AUTRES FONDS PROPRES	Fonds non remboursables				
	Avances conditionnées				
	Droits du concédant				
	Total II				
FONDS REPORTES ET DEDIES	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés				
	Total III				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total IV				
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
	Emprunts et dettes financières diverses (2)				
	Instruments financiers à terme				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	14 039	20 877	-6 839	-32.76
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	21 273	17 232	4 041	23.45
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
	Produits constatés d'avance				
	Total V	35 312	38 109	-2 797	-7.34
	Écarts de conversion et différences d'évaluation **(VI)**				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	446 994	459 835	-12 841	-2.79

(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)
(2) Dont emprunts participatifs

ECF AUDIT
161, av. G. Péri
91700 STE-GENEVIÈVE DES-BOIS
Tél. : 01 69 51 11 51
www.eucofi.fr
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations	935	1 090	-155	-14.22
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service				
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	279 500	294 950	-15 450	-5.24
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions				
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	24	49	-25	-51.97
Total I	280 459	296 089	-15 630	-5.28
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	75 245	85 612	-10 367	-12.11
Aides financières	498		498	
Impôts, taxes et versements assimilés	2 716	2 050	666	32.50
Salaires et traitements	145 925	106 880	39 045	36.53
Cotisations sociales	60 532	44 167	16 365	37.05
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	2 071	2 181	-110	-5.04
Dotations aux provisions				
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	3 666	5 838	-2 171	-37.20
Total II	290 654	246 728	43 926	17.80
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	-10 195	49 361	-59 556	-120.65

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

ECF AUDIT
161, av. G. Péri
91700 STE-GENEVIÈVE DES-BOIS
Tél. : 01 69 51 11 51
www.eucofi.fr
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	151		151	
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des immobilisations financières cédées				
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total III	151		151	
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total IV				
2. Résultat financier (III-IV)	151		151	
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	-10 044	49 361	-59 405	-120.35
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)				
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		772	-772	-100.00
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		-772	772	100.00
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I+III+V)	280 610	296 089	-15 479	-5.23
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	290 654	247 500	43 153	17.44
5. EXCEDENT OU DEFICIT	-10 044	48 589	-58 633	-120.67

ECF AUDIT
161, av. G. Péri
91700 STE-GENEVIÈVE DES-BOIS
Tél. : 01 69 51 11 51
www.eucofi.fr
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat	1 088	8 325	-7 238	-86.94
TOTAL	1 088	8 325	-7 238	-86.94
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole	1 088	8 325	-7 238	-86.94
TOTAL	1 088	8 325	-7 238	-86.94

ECF AUDIT
161, av. G. Péri
91700 STE-GENEVIÈVE DES-BOIS
Tél. : 01 69 51 11 51
www.eucofi.fr
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	11
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	11
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	11
Dérogations	11
Permanence ou changement de méthodes	12
Informations générales complémentaires	12
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	12
Etat des amortissements	13
Tableau de variation des fonds propres	13
Etat des provisions	13
Etat des échéances des créances et des dettes	13
Evaluation des immobilisations corporelles	14
Evaluation des amortissements	14
Produits à recevoir	14
Charges à payer	14
Charges et produits constatés d'avance	15
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Ventilation des subventions	15
Rémunération des dirigeants	15
Ventilation de l'effectif moyen	15
Valorisation des contributions volontaires	15
Honoraires des commissaires aux comptes	15

NA = Non Applicable NS = Non significative

ECF AUDIT
161, av. G. Péri
91700 STE-GENEVIÈVE DES-BOIS
Tél. : 01 69 51 11 51
www.eucofi.fr
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présentation de l'assoication :

Cette association a pour objet l'organisation et la coordination de l'offre de soin ambulatoire sur la commune de Pantin.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

NEANT

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les conventions générales comptables, définit par le CRC 99-01 et l'ANC n°2014-03, relatives aux dispositions comptables réglementaires applicables aux associations, dont le principe de prudence, ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
L'association applique pour la première fois les règlements ANC n°2022-06 et ANC 2023-03, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.
Les principales modifications introduites par ces deux règlements comprennent :
- La suppression de la technique des transferts de charges, entraînant la disparition des comptes 791/796/797 et le reclassement des opérations correspondantes selon leur nature dans le résultat d'exploitation ou financier,
- La nouvelle définition du résultat exceptionnel, limité aux évènements majeurs et inhabituels ayant un impact significatif sur l'appréciation des comptes,
- La mise à jour du plan de comptes.

La première application de ce règlement n'a pas d'effet rétroactif sur les exercices antérieurs, à l'exception des reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles d'états financiers.

Dérogations

A l'exception des dérogations suivantes :
NEANT

ECF AUDIT
161, av. G. Péri
91700 STE-GENEVIÈVE DES-BOIS
Tél. : 01 69 51 11 51
www.eucofi.fr
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Cotisations :

La méthode retenue pour la comptabilisation des cotisations est au moment de l'appel.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations générales agencements aménagements divers	3 616		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	4 992		
TOTAL	8 608		
Autres titres immobilisés			15
Prêts, autres immobilisations financières	3 600		160
TOTAL	3 600		175
TOTAL GENERAL	12 208		175

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations générales agencements aménagements divers			3 616	3 616
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		1 650	3 342	3 342
TOTAL		1 650	6 958	6 958
Autres titres immobilisés			15	15
Prêts, autres immobilisations financières			3 760	3 760
TOTAL			3 775	3 775
TOTAL GENERAL		1 650	10 733	10 733

ECF AUDIT
161, av. G. Péri
91700 STE-GENEVIÈVE DES-BOIS
Tél. : 01 69 51 11 51
www.eucofi.fr
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations générales agencements aménagements divers	595	518		1 113
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	2 312	1 553	1 152	2 713
TOTAL	2 907	2 071	1 152	3 826
TOTAL GENERAL	2 907	2 071	1 152	3 826

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	518				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 553				
TOTAL	2 071				
TOTAL GENERAL	2 071				

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Report à nouveau	373 137	48 588			421 726
Excédent ou déficit de l'exercice	48 589	-48 588		10 045	-10 044
Situation nette	421 726			10 045	411 682
TOTAL I	421 726			10 045	411 682

Etat des provisions
Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	3 760	3 760	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	426	426	
Divers état et autres collectivités publiques	118 250	118 250	
Débiteurs divers	6 142	6 142	
Charges constatées d'avance	10 248	10 248	
TOTAL	138 826	138 826	

ECF AUDIT
161, av. G. Péri
91700 STE-GENEVIÈVE DES-BOIS
Tél. : 01 69 51 11 51
www.eucofi.fr
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	14 039	14 039		
Personnel et comptes rattachés	7 952	7 952		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	12 421	12 421		
Autres impôts taxes et assimilés	900	900		
TOTAL	35 312	35 312		

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	118 676
Total	118 676

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 166
Dettes fiscales et sociales	12 862
Total	21 028

ECF AUDIT
161, av. G. Péri
91700 STE-GENEVIÈVE DES-BOIS
Tél. : 01 69 51 11 51
www.eucofi.fr
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	10 248
Total	10 248

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation des subventions

	Union Européenne	Etat	Collectivités territoriales	ARS	Autres
Concours publics:					
Subventions d'exploitation:				279 500 €	
Subventions d'investissement					

Rémunération des dirigeants

Rémunération des dirigeants

loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif .

L'association CPTS de PANTIN verse des indemnisations aux membres du bureau dans le respect des dispositions du décret du 16 mars 2022. Il n'y a pas de cadre dirigeant au sein de l'association.

Effectif moyen

	Personnel salarié
Employés	3
Total	3

Valorisation des contributions volontaires

La valorisation du bénévolat est de 75 € de l'heure.
Il a été réalisé 14.5 heures de bénévolat en 2025
Soit une valorisation du bénévolat à 1 087.50 €.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de euros, décomposés de la manière suivante : 3 048 €
- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 3 048 €

ECF AUDIT
161, av. G. Péri
91700 STE-GENEVIÈVE DES-BOIS
Tél. : 01 69 51 11 51
www.eucofi.fr
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT